



Aubenas, le 29 novembre 2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Madame la Présidente de la
chambre régionale des comptes –
Auvergne Rhône Alpes
124 boulevard Vivier MERLE
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

A 1 9 1 6 8 2

Direction Générale des Services

Affaire suivie par Gilbert LECAS

JYM/GL/BR

Tél. : 04.75.87.81.02.

Fax : 04.75.93.57.32.

OBJET : Réponse écrite au rapport d'observations définitives

Madame la Présidente,

J'accuse, par la présente, réception du rapport définitif concernant la gestion de la commune d'AUBENAS au cours des exercices 2011 à 2016.

Ce rapport définitif appelle de ma part les observations suivantes :

Je note, en premier lieu, le quitus donné par la chambre sur la bonne gestion de la commune (gestion comptable, gestion des ressources humaines, gestion des marchés publics...)

En revanche, la gestion financière de la commune n'est malheureusement pas correctement analysée au regard du calcul de la CAF nette malgré les informations détaillées précédemment données, et je serai donc dans l'obligation d'y revenir de façon très précise.

Concernant les recommandations de la chambre, mes propositions en qualité d'ordonnateur sont les suivantes :

- Recommandation n°1 : fiabiliser la comptabilité patrimoniale et la dette de la commune par rapport aux éléments du comptable public.
Nous avons attiré l'attention, à plusieurs reprises, du comptable public sur les différences au niveau patrimonial. Celui-ci – faute semble-t-il de personnel suffisant – n'a jamais mis en œuvre, à ce jour, le travail de recollement à effectuer de sa part.
Concernant notre état de dette, nous sommes certains de la bonne tenue de nos comptes. C'est donc au comptable public de faire là encore son analyse d'écarts.
- Recommandation n°2 : mettre en place un guide d'achat et de commande publique.
Il s'agit, en fait, de formaliser les bonnes pratiques qui sont en cours, au niveau de la ville d'AUBENAS. Nous nous engageons donc à formaliser ces pratiques dans le courant de l'exercice 2020.
- Recommandation n°3 : Chiffrer précisément les économies et l'amortissement des recettes réalisables pour maîtriser l'investissement et le recours à l'emprunt.
Cet objectif est d'ores et déjà atteint en grande partie sur l'exercice 2019.
Cette recommandation vient pour l'essentiel d'une analyse financière non aboutie sur laquelle nous avons appelé votre vigilance mais qui n'a pas été intégrée dans votre rapport définitif. Cela fera donc, comme indiqué précédemment, l'objet d'une analyse financière de notre part.

Les remarques de la Chambre concernant la gestion du personnel feront l'objet d'actions rapides pour se conformer aux quelques préconisations émises (ajustement plus précis du tableau des effectifs, conformité par rapport à la durée annuelle du temps de travail et régime des autorisations d'absence)
Ces trois points feront l'objet de délibérations et d'améliorations des procédures en 2019 et 2020.

J'en viens maintenant à l'analyse financière de la commune. Le rapport de la chambre porte sur les exercices 2011 à 2016. Cependant, afin d'être le plus exhaustif et proche de la réalité vous avez repris les résultats des comptes administratifs 2017 et 2018.

J'y ajouterai pour ma part le budget primitif 2019.

En effet, comme vous le soulignez dans votre rapport, notre gestion prudentielle (légère sous-estimation des recettes de fonctionnement et légère surestimation des dépenses de fonctionnement) nous conduit à une bonne maîtrise de notre épargne brute et de notre épargne nette.

Notre situation financière s'est fortement redressée à partir de 2017, c'est-à-dire relativement récemment pour trois raisons principales :

- 1) L'évolution globale des dotations et participations de l'Etat de 2011 à 2019.

C'est bien cette ponction énorme de 2013 à 2017 de la part de l'Etat qui nous a empêché d'augmenter significativement notre épargne brute et nette. Durant cette période, la quasi-totalité des économies de l'Etat se sont faites via les comptes des collectivités locales. Depuis, la stabilisation actée depuis 2017, nous permet de contribuer à un renforcement de notre épargne brute et nette.

Evolution globale des dotations et participations sur le long terme (DGF+DSU+DNP à partir de 2019 + allocations)

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Total	2678	2719	2629	2463	2041	1596	1442	1460	1488
	Stagnation mais légère baisse		Ponction très forte (de 2013 à 2017) - 1 187 K€				Stabilisation		

- 2) L'augmentation des financements des pouvoirs publics.

La région Auvergne Rhône-Alpes et maintenant l'Etat via le projet Action Cœur de Ville, ont pris conscience de la nécessité d'aider plus fortement les villes moyennes situées en territoire rural. De ce fait, concrètement, nous avons ainsi signé un programme urbain régional (dotation de 1,5 M) avec la région, pour l'aménagement de nos espaces publics des quartiers politiques de la ville (centre ville et pont d'AUBENAS). Nous venons de bénéficier d'une dotation de 2 M de la région au titre du pacte Ardèche et de 0,6 M de l'Etat au titre d'action Cœur de ville pour l'aménagement d'un projet structurant en centre-Ville (l'Agora paysagère)

Il en sera de même pour la phase 3 du Château (2019 à 2022) qui porte sur l'aménagement intérieur de celui-ci (le taux prévisionnel de subvention pour l'ensemble de cette dernière phase d'aménagement est de l'ordre de 65 % sur un coût de 7,8 M €HT.)

Cet accompagnement plus fort et plus durable nous permet à l'évidence de réduire directement notre besoin de financement en emprunts.

3) La baisse des dépenses de fonctionnement.

Comme vous l'indiquez dans votre rapport, nous avons signé un pacte financier volontaire avec l'Etat. La première année de ce pacte (CA 2017 à CA 2018) permet de faire le constat, à périmètre identique, d'une baisse de - 2,11 % et en valeur de - 326.000 €.

L'évolution du CA 2019 devrait faire constater une baisse de l'ordre de - 1,5 % à - 2% et en valeur d'environ 200 000 €.

Sur 2 ans (2018 et 2019), la baisse est donc de l'ordre de - 3,5 % à -4 % et à minima de - 500.000 €.

L'analyse de la CAF nette

La Chambre reste sur l'analyse comptable du compte 16. Cependant nous vous avons indiqué que deux éléments importants sont à prendre en compte pour comprendre la réalité financière de la Ville :

- a) Suite au plan de relance FCTVA (mesures VALLS), considérant l'intérêt de celle-ci (faire bénéficier, de fait, les communes du remboursement en année n de la TVA payée en section d'investissement) nous avons prolongé cette mesure par la mise en place d'un prêt à court terme (cf note jointe en annexe).

Malgré l'intérêt financier de cette mesure, au contraire de la mesure VALLS imputée en compte de classe 10, le prêt à court terme (recette et dépense) est imputé sur un compte de classe 16. De ce fait, cela dégrade le calcul de notre CAF nette alors qu'il ne s'agit pas d'un endettement structurel.

Nous avons donc préféré stopper cette mesure (pourtant de bonne gestion) eu égard aux analyses financières inexactes qui étaient ainsi développées (comptable public)

A partir de l'exercice 2019, il n'y a plus d'impact de prêt à court terme et donc sur ce premier point l'analyse financière redeviendra identique entre le comptable public et nous.

- b) Compte tenu de l'amélioration de notre situation financière, nous avons décidé de façon volontaire et ponctuellement, de rembourser de façon anticipée un stock de dettes (cf tableau en annexe)

En 2019, nous prévoyons de faire de même pour un montant de 400 K€. Il s'agit pour nous d'un outil de gestion de baisse des coûts au même titre que la rénovation de bâtiment public par exemple. S'agissant d'une démarche volontaire, même si ce remboursement anticipé s'effectue par le biais d'un compte 16, nous comptabilisons au titre de l'analyse financière cette dépense sur le même plan qu'une dépense d'investissement classique et non pas comme un remboursement obligatoire du capital de notre dette.

C'est pourquoi, pour le CA 2018, notre épargne nette est pour nous de 1246 K€ soit 6.61 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Enfin, notre épargne nette prévisionnelle du BP 2019 est de 1458 K€ soit + 8% des recettes réelles de fonctionnement et de façon très prudente, nous estimons obtenir une épargne nette de 1.5 millions d'€ au CA 2019.

De ce fait, l'évolution de notre épargne nette est beaucoup plus en rapport avec l'évolution de notre épargne brute.

Nos efforts de gestion permettent d'obtenir une épargne nette par habitant de l'ordre de 112 €/habitant en 2019, **nettement supérieure à la moyenne de notre strate.**

Il me paraît important de comparer sur les trois exercices (CA 2017, CA 2018 et BP 2019) l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette en fonction de l'analyse de la CRC et en fonction de notre analyse financière.

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
<u>Epargne brute</u>			
CRC	3004	3562	
Ville d'AUBENAS	3009	3562	3661(1)

(1) Notre estimation CA 2019 est à minima de 3700 K€

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
<u>Epargne nette</u>			
CRC	177	29	
Ville d'AUBENAS	703	1246	1458(2)

(2) A partir de 2019, il n'y a plus d'impact de prêt à court terme, mais nous avons encore un remboursement anticipé de 400 K€ (prêt CDC - Nous avons encore un différentiel de 400 K€ avec le comptable public en 2019. A partir de 2020, nous aurons la même analyse financière (au lieu de rembourser par anticipation, nous emprunterons moins)

Pour nous, nous doublons bien notre épargne nette sur 2 ans !

Le tableau n°40 (encours de dette 2011-2018) reprend pour les années 2017-2018, les remboursements anticipés volontaires et le remboursement de prêt à court terme. Cela fausse l'analyse de l'évolution de l'annuité de la dette long terme. Il n'y a donc pas de pic réel de l'annuité de la dette à long terme.

En conclusion, nous constatons en 2019 une épargne brute de l'ordre de 3,7 M soit 286€/habitant, à comparer au dernier ratio connu rappelé par la Chambre, la CAF brute/habitant en 2017 de la strate (10 à 20.000 habitants) soit 179 €/habitant.

Cela signifie bien que le fonctionnement dégage une ressource significative pour le financement de l'investissement.

De même l'épargne nette 2019 sera de l'ordre de 1.450.000 € soit 112€/hab., à comparer au dernier ratio connu de la strate soit 2017 : 88€/hab.

Cela démontre précisément que notre annuité de dette n'a pas d'impact par rapport au ratio moyen des villes de notre strate et qu'au contraire, **notre situation financière est meilleure que la moyenne des villes de notre strate.**

En 2018 et 2019, la ville a financé 2 projets structurants (programme urbain intégré : agora + parking) et des phases de rénovation du Château (phases 1 et 2 – Travaux intérieurs)

A partir de 2020, et surtout 2021, un seul projet structurant est envisagé et donc le calage sur une dépense d'investissement prévisionnelle de l'ordre de 10 M€ et réalisé de 8 M€ permet de continuer à investir de façon significative, tout en maîtrisant notre dette communale et en augmentant notre épargne brute. Le financement par emprunt calé à un montant quasiment de 2,5 M€ (2,8 M€ en 2020 dans le cadre du pacte financier) correspondra dès 2021/2022 à l'enveloppe de remboursement du capital de notre dette.

Notre capacité de désendettement est, à ce jour, de dix ans, et nous prévoyons qu'elle sera inférieure à neuf ans en 2026.

Depuis 2017, notre situation financière s'est considérablement améliorée et nos ressources disponibles, dès lors qu'un seul projet structurant soit financé annuellement, se situent entre 70 % et 75 % des dépenses d'équipement.

Le travail sur le plan de gestion de nos dépenses de fonctionnement se poursuit et implique une très grande réactivité pour saisir toutes les opportunités.

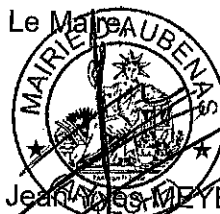
Il est cependant difficile de planifier de façon détaillée les économies sur la période du mandat, sachant qu'une partie très significative du travail est fait (baisse d'environ 3,5 % à 4% de nos dépenses réelles de fonctionnement sur 2018/2019)

En conclusion, je considère que **la situation financière de la ville est bonne et sous contrôle**, et n'appelle de ma part pas de remarques particulières, sous réserve de caler notre besoin de financement autour d'un montant de l'ordre de 2,5 M€/ an pour le budget principal.

Enfin, dès 2020, le calcul de l'épargne nette sera identique entre la ville et le comptable public, et nous permettra collectivement une analyse financière plus précise et plus conforme à notre réalité.

Vu, le DGS,

72



PACTE FINANCIER VOLONTAIRE AVEC L ETAT (PACTE CAHORS)

I - Lévolution des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées

Base CA 2017 :

15 481 418 €

Augmentation maximale des D.R.F. CA 2018

15 667 195 €

Comparaison CA 2017/CA2018

Les dépenses prises en compte intègrent aux mandats émis les charges rattachées (annualité budgétaire)

INTITULES	CA 2017	CA2018*	
chapitre 011	2 927 719 €	2 944 205 €	2 945 K€
chapitre 012	8 796 732 €	8 743 502 €	8 743 K€
Le chapitre 014 n'est pas pris en compte	31 898 €	35 765 €	36 K€
chapitre 65	2 928 651 €	2 739 519 €	2 740 K€
chapitre 66	958 583 €	891 754 €	892 K€
chapitre 67	39 237 €	910 €	1 K€
TOTAL	15 650 922 €	15 319 890 €	15 321 K€
chapitre 013	-169 507 €	-165 081 €	-165 K€
D.R.F. RETRAITE	15 481 415 €	15 154 809 €	15 156 K€

Synthèse

	RAPPEL DE LA BASE 2017	CA 2018	PLAFOND 2018
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	15 481 418 €	15 154 809 €	15 156 K€
		- 2,11% 326 609 €	-325 000 K€

II - Besoin de financement

	2017 (rappel)	2 018 €
Besoin de financement initial	1 138 000 €	2 578 777 €
Besoin de financement contractualisé	1 138 000 €	2 393 000 €

Budget principal ville

Plan de relance FCTVA - Dette CT - Remboursements anticipés

1) Plan de relance FCTVA CDC - Article 103 - 2015 à 2017

2015	RI - 103	Titre CDC Plan de relance FCTVA	795 295,00
2016	DI - 103	Mandat remboursement	397 647,50
2017	DI - 103	Mandat remboursement solde	397 647,50

2) Prêt relais CT CE - Article 1641 (en complément plan de relance FCTVA) - 2015 et 2017

2015	RI - 1641	Titre Prêt relais CE	400 000,00
2017	DI - 1641	Mandat remboursement solde	400 000,00

3) Prêt CT CE - Article 1641 (Prêt relais FCTVA) - 2016 et 2018

2016	RI - 1641	Titre Prêt relais CE	925 000,00
2018	DI - 1641	Mandat remboursement solde	925 000,00

4) Remboursements anticipés - Article 1641 - 2017 à 2019

2017	DI - 1641	Mandat remboursement anticipé prêt CE 3608421	120 134,80
2018	DI - 1641	Mandat remboursement anticipé prêt Dexia MPH221518EUR	292 292,41
01/05/2019	DI - 1641	Mandat remboursement anticipé prêt CDC 5020111 MSP	400 000,00